



Le Cameroun ploie sous le poids de la dette, à la fois intérieure et extérieure au plus grand bonheur des sociétés d'un capitalisme inhumain qui persistent à entretenir cette doctrine selon laquelle, il ne faut pas permettre aux pays africains

d'évoluer au risque de porter atteinte à leurs économies. Quoique curieusement, cette doctrine agacera le Président

CHIRAC qui pour la dénoncer s'écriera : « nous avons saigné l'Afrique pendant quatre siècles et demi. Ensuite nous avons pillé ses matières premières ; après on a dit : ils (les Africains) ne sont bons à rien... » Mais au nom des intérêts de son pays, il ne fera rien pour arrêter l'érosion, surtout qu'il ne trouvera en face de lui que des chefs d'Etat africains du genre Paul BIYA.

Programmé pour échouer. Ceci était écrit dans l'ADN de Monsieur Paul BIYA et il ne saurait donc en être autrement. Voici un jeune citoyen qui, les études terminées à l'Etranger, rentre dans son pays pour se mettre à son service. Il n'avait d'autres ambitions que se mettre à la disposition des décideurs. Et rien d'autre

La politique qui vous amène à la gestion du Pouvoir de l'Etat n'était nullement dans ses préoccupations ; mais voilà que par la force des hasards de la vie, l'officine qui distribue les fonctions va décider de faire de lui le maître du Pays, un Chef de l'Etat.

L'un des plus grands maux que la France et ses suppôts successifs ont perpétré au Cameroun est d'avoir tué tous « nos vrais hommes politiques », quand ils ne vont pas, comme ils le font aujourd'hui, étouffer dans l'œuf toutes les filles et tous les fils de ce pays qui seraient tentés d'y allumer la flamme du patriotisme, voire du nationalisme.

Aliou BAH dira fort justement que « l'un des plus grands malheurs d'un pays c'est lorsqu'il manque de dirigeants qui ont le sens de la grandeur ».

Et Mathias Eric OWONA NGUINI, le professeur dont chacun connaît les revirements, de surenchérir « le Cameroun a besoin d'un homme d'Etat qui va nous permettre d'oublier les 34 ans de retard et d'obscurantisme, redorer l'image du Cameroun, rendre les Camerounais propriétaires du Cameroun sur le plan politique, économique, culturel et social. C'est une urgence absolue. Pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain notre devoir est de faire du Cameroun une nation où rêver, travailler et réussir sont des droits, des devoirs et des aspirations légitimes ».

Tout cela établit à suffisance la distance que nous devons parcourir pour que naisse enfin le Cameroun de nos rêves, car pour l'heure aucun Camerounais, intellectuellement honnête et de bonne foi, ne saurait soutenir que le pays ne souffre pas de sa gouvernance.

Dans mes écrits politiques, on s'aperçoit sans peine que de tout temps le Président Biya a toujours été ma préoccupation dans l'analyse de son mode de gestion du Pouvoir. A se demander si je n'en faisais pas une fixation.

La vérité est que le plus grand malheur du Cameroun et l'un des plus grands crimes que le Président Ahmadou Ahidjo ait commis à l'endroit d'un pays, qui lui a pourtant tout donné (la considération, le respect, l'attachement, l'affection, la fidélité, les honneurs), est d'avoir choisi Paul Biya pour lui succéder.

Il le connaissait « faible » mais pas « fourbe et hypocrite », dira-t-il, au plus fort de leur brouille. Est-il donc étonnant qu'il se révèle aujourd'hui le plus grand malheur du pays ?

Qui vous a dit qu'on met à la direction d'un pays qu'on dit tant aimer, un homme qu'on sait faible, sauf à avoir une arrière-pensée.

Les exégètes vous diront que le Président AHIDJO entendait, par cette nomination, se maintenir dans la gestion du Pays et agir dans l'ombre comme GOBBELS aux côtés d'Hitler. Cette seule considération aggrave son crime envers le Cameroun, son pays. Les spécialistes du droit privé vous diront « donner et retenir ne vaut ».

Le crime que le Président AHIDJO a commis envers son pays est donc entièrement consommé. Mais quoi qu'il en soit, et à son avantage, je me dois de dire qu'à son départ du Pouvoir le Cameroun était un pays en voie de développement. Plus tard, Paul Biya en fera un pays pauvre très endetté (PPTE).

Qui ignore qu'en moins de trois ans de Pouvoir le Président Biya a dilapidé les 1500 milliards des recettes pétrolières que lui a léguées son illustre prédécesseur ! Est-il besoin de rappeler

que des sociétés créées avant son accession au pouvoir, par sa mal-gouvernance, sont tombées en faillite ou bradées à des prix qui poussent aux regrets de les avoir créées, à savoir : la SOCAME, le FONADER, la CELLUCAM, la SODEBLE, l'ACAP, l'ONCPB, la REGIFERCAM, la CAMAIR, la STPC, la SOCADRA, l'ONCB, la CEP, la SNEC, pour ne citer que celles-là.

Et ce qui plonge le plus le Cameroun dans la honte, à la face du monde, c'est de voir ce pays, pourtant placé sous le règne de « la rigueur et la moralisation » trôner à la tête du hit-parade des pays les plus corrompus du monde.

Cela me paraît tenir de ce que le Cameroun est devenu une curiosité, en mode de pilotage automatique depuis le 6 novembre 1982. Et dans la légèreté de son comportement, le Camerounais qui se joue de tout, ne prenant rien au sérieux, à l'instar de son Président, vous dira tout fièrement « le Cameroun c'est le Cameroun ».

Ailleurs, sous d'autres cieux, l'on vous dira : « il n'y a pas de pilote dans l'avion ». Ce qui n'est guère flatteur. Dans un article de presse que nous avons écrit il y a quelques années sous le titre « Paul BIYA, le mal camerounais », nous indiquions que le régime innommé que la constitution de 1996 avait institué, et dont on ne sait s'il est présidentiel ou semi-présidentiel, ne saurait apporter de solutions à nos problèmes.

Il n'est pas bon d'avoir toujours raison, disait un grand homme politique français.

Nous préconisons une réforme de nos institutions mettant en place

? Un système qui, par la séparation et l'équilibre des pouvoirs, devra être assorti de contrepoids propres à contraindre ceux qui ont la République en charge, à quelque niveau que ce soit, à rendre compte.

? Un système permettant un réarbitrage national qui rendrait l'Etat capable d'efficience avec plus d'autorité.

? Un système qui, par des mécanismes de contrôle, éviterait au pays des abus constatés dans l'économie nationale, des dérives autoritaires et surtout de faire du Président un Roi dans une République.

? Un système qui éviterait des absences répétées du Président de son pays sans qu'il y aille de l'intérêt du peuple.

? Un système qui connaîtrait des conseils de ministres institutionnalisés et réguliers de manière à faire du gouvernement une équipe cohérente, politiquement et solidairement responsable.

? Un système électoral instaurant le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection présidentielle, le scrutin de liste majoritaire à deux tours pour toutes les élections politiques. Le deuxième tour ne mettant en compétition que les deux candidats ou les deux listes arrivées en tête.

? Un système enfin qui permettrait une juste répartition des fruits de la croissance

C'étaient quelques éléments de notre réflexion personnelle, invitant tous ceux qui étaient acquis à des idées de changement à se joindre à nous, afin qu'ensemble nous les affinions et conjuguions nos efforts pour un meilleur devenir du pays, l'objectif étant de débarrasser le Pays de ce que nous appelions le mal

camerounais : Paul BIYA.

Que de bonnes lois on retrouve dans l'arsenal juridique du pays, à la limite de l'inflation législative. Mais rarement ces lois sont respectées, appliquées dans ce triangle national. Quel malheur !

La concussion, le trafic d'influence, la corruption, l'abus des biens publics, les détournements des deniers publics, le népotisme, le favoritisme, le clanisme, l'ethno-tribalisme, le communautarisme apparaissent aux yeux de tous comme un mode de gouvernement sans aucun rapport avec les intérêts du pays.

Pour beaucoup, dans ces écarts de comportement, les exemples viennent d'en haut. Le spectacle est désolant.

Ces écarts de comportement constituent pourtant des infractions au regard de la loi pénale qui prévoit des sanctions en répression. Malheureusement le respect et l'application de la loi au Cameroun sont d'un autre monde.

Pour ne pas poursuivre les mis en cause, on vous brandira les grands principes, tels que – la présomption d'innocence – où sont les preuves – l'opportunité des poursuites

- la cause se trouve à l'examen de la haute hiérarchie... Que sais-je encore !  
A se demander si le Cameroun est un Etat de droit comme on aime le chanter sur tous les toits à cors et à cris.  
Sur le plan du respect et de l'application des lois, les bras vous en tombent, tellement les faits sont d'une grossièreté criarde.  
? Je commence par le scandale pétrolier, avec à l'appui une affaire de corruption de 7 milliards de F.CFA qui oppose la Société Glencore à la SNH et à la SONARA et qui implique 3 hautes autorités camerounaises : MM. Ferdinand NGOH NGOH, Adolphe MOUDIKI et Ibrahim TALBA MALLA.  
Le groupe GLENCORE, un géant anglo-suisse du négoce de matières premières, avoir usé de corruption entre 2007 et 2018 en payant environ 79,6 millions de dollars à des sociétés intermédiaires (environ 7 milliards de francs CFA), afin d'obtenir des contrats avec des entités publiques et contrôlées par l'Etat dans des pays d'Afrique dont le Cameroun. Glencore a dissimulé les paiements de pots-de-vin en concluant de faux accords de conseil, en payant des factures gonflées et en utilisant des sociétés intermédiaires pour effectuer des paiements corrompus à des fonctionnaires étrangers afin d'obtenir des avantages indus pour inciter des responsables de la SNH et de la SONARA à favoriser les opérations de Glencore au CAMEROUN.
- Me Akéré MUNA, informé de ces aveux de corruption, saisit la CONAC, l'invitant à ouvrir une enquête des plus robustes sur ce qu'il appelle « la sordide affaire ».
- Un rapport intitulé « les traders suisses, le pétrole africain et les risques d'opacité » publié le 20 juillet 2014, révèle que trois traders suisses ont acheté au cours de l'année 2013 près de 50% de la production pétrolière camerounaise revenant à la SNH.

Un manque à gagner à l'Etat camerounais de près de 600 millions de dollars (plus de 300 milliards de francs CFA) représentant 12 % des recettes de l'Etat. En dépit de leur importance, ces ventes échappent à toute régulation et ne profitent pas, comme elles le devraient, aux populations concernées.

- L'Administrateur-Directeur général de la SNH, Adolphe MOUDIKI nie les faits, affirmant n'en être informé que par voie de presse des aveux de son partenaire Glencore. En effet, la SNH, la société chargée de négocier les contrats pétroliers et gaziers du Cameroun déclare n'être ni de loin ni de près associée à de telles pratiques, du reste, strictement interdites par le règlement intérieur de la société. Naturellement, nous attendons impatiemment la réaction du Chef de l'Etat qui, de tout temps, a le contrôle sans réserve de tout ce qui touche aux problèmes pétroliers et gaziers du pays

Sur la propriété foncière, l'ordonnance n° 74-1 du 5 juillet 1974 fixant le régime foncier dans l'article 1er de son titre

Premier dit expressément que « l'Etat garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement »

? Et l'article 2 d'ajouter : « font l'objet du droit de propriété privé, entre autres les terres immatriculées... », c'est-à-dire. celles faisant l'objet de titre foncier dont le décret n°76-165 ç du 27 avril 1976 fixe les conditions d'obtention.

Par définition légale, le titrefoncier est la certification officielle de la propriété immobilière. Il est inattaquable, intangible et définitif. Et pour assurer sa sécurité, le législateur a pris soin d'ajouter que « toute personne dont les droits ont été lésés par suite d'une immatriculation, n'a pas de recours sur l'immeuble mais seulement en cas dol, une action personnelle en dommages-intérêts contre l'auteur du dol »

Cette rigueur dans l'expression de la loi permettait de monnayer l'immeuble objet d'un titre foncier que l'on pouvait donner en hypothèque en garantie d'un prêt. Mais comment comprendre que les habitants du territoire dit DIKOLO, titulaires pourtant de titres fonciers, aient été expropriés, déguerpis et leurs résidences démolies sans l'intervention de l'Etat dont la loi dit qu'il « garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement ? »

Dans ce dossier il apparaît que ni les textes régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique, ni les textes sur le déguerpissement n'ont pas été respectés, mais curieusement, aucun des acteurs ayant participé à des violations de la loi dans le cas d'espèce, n'est à ce jour inquiété et l'Etat, au niveau le plus élevé de la hiérarchie, garde un silence de cimetière, alors que de nombreuses familles (pères, mères et enfants) dorment à la belle étoile, bravant les intempéries du moment et leurs biens saccagés ?

Allez-vous nous faire gober que ces ministres et hauts fonctionnaires, qui connaissent mieux que nous la législation, ignorent que l'expropriation pour cause d'utilité publique ne saurait se faire pour cause d'utilité privée ?

Exproprier des Camerounais de la terre de leurs ancêtres pour la construction d'un hôtel dans une ville où le taux d'occupation des hôtels existants atteint à peine les 10 %, cela n'est possible qu'au Cameroun de l'ère de Paul BIYA.

Il ne s'agit pas d'un problème de tribus et/ou d'une communauté ethno-tribale envahissante,

comme certains voudraient le faire croire, mais de spéculateurs fonciers qui s'emploient à surprendre les pouvoirs publics sous le fallacieux prétexte du développement du pays, alors qu'ils ne sont ni plus ni moins que de vulgaires escrocs dont les armes fourbies sont la corruption, le faux, la concussion, le trafic d'influence, voire des manipulations de toutes sortes.

La situation doit être préoccupante pour les hommes aux commandes d'un pays qui a déjà du mal à se départir des inquiétudes nées du BOKO HARAM dans la partie septentrionale du pays et qui s'ajoutent à la guerre du NOSO qui n'arrête pas de faire des morts (on parle déjà de près de 30.000) sans oublier de parler du drame économique qui en résulte.

Ce phénomène de la spéculation foncière semble être de mode. Avant DIKOLO, il y a eu Douala-Essenguè, MABANDA à BONABERI, on parle à venir de NEW-BELL-NGANGUE et le Centre ne semble pas épargné. Il est en effet rapporté que des ressortissants du Mbam Enoubou ont dénoncé l'intrusion dans leur localité des Ministres des Domaines et de l'Administration territoriale pour une éventuelle expropriation. Des scandales en matière foncière éclatent donc de partout, dans le MOUNGO, à Kribi dans l'Océan, à l'Est dans les zones minières.

Je m'en voudrais si je ne vous parlais pas de mon cas personnel. Ça n'arrive pas qu'aux autres. Je suis propriétaire d'un immeuble urbain non bâti d'une superficie de 700 m<sup>2</sup>, objet de titre foncier n°16 467 du département du WOURI-vol 83- f° 182, en date à Douala du 27 juin 1966. Cet immeuble a été exproprié pour cause d'utilité publique. Il s'agissait des travaux entrepris pour l'amélioration du boulevard de la République dans son prolongement à Akwa NORD.

Cela fait plus de dix ans. Tout le monde, (des riverains comme moi), a été indemnisé, sauf moi. Vainement j'ai entrepris des démarches pour obtenir l'indemnisation qui m'est due, jusqu'au niveau le plus élevé de l'Etat (le Président de la République). Rien n'y a fait. Ainsi, contraint et forcé, face à plus forts que moi, qui ont la puissance de l'Etat, y compris les forces de l'ordre, j'ai dû jeter l'éponge et renoncer à revendiquer ce qui de droit me revenait.

OUIii !!!...J'oubliais que le Cameroun c'est le Cameroun. Qui l'eût cru ? Et pourtant les fonds sont sortis des caisses de l'Etat pour indemniser les victimes. Comment comprendre que des terres expropriées pour cause d'utilité publique se retrouvent dans le patrimoine des particuliers, généralement des fonctionnaires, des agents de l'Etat donc ! Ils sont bien organisés pour se servir et s'enrichir impunément sur le dos des compatriotes qu'ils ont vocation de servir. On parle de 15.000 m<sup>2</sup> que le Préfet du Wouri s'est vu attribués à ESSENGUE, 10.000m<sup>2</sup> pour l'ancien sous-préfet de Douala1er dans la même aire géographique, pour ne citer que ces deux cas.

Il ne serait pas surprenant que l'homme lion, qui nous a prouvé par le passé qu'il ne roule que pour lui-même et pour son maintien au pouvoir jusqu'à l'éternité, nous abandonne à notre triste sort si nous refusons comme toujours de prendre notre destin en main face aux prédateurs et autres démarcheurs des puissances financières étrangères au grand cœur. ? du COVID 19, près de 180 milliards de francs CFA se seraient volatilisés au détriment des camerounais pour lesquels ils étaient destinés et n'ont jamais fait l'objet des préoccupations de l'occupant du Palais d'Etoudi qui aurait d'autres chats à fouetter.

Après tout en avons-nous des preuves, rétorque-t-il ! Il en est de même des autres fonds pour lesquels la dissipation frauduleuse ne sera jamais un souci pour le Président BIYA, les fonds de l'autoroute Douala-Yaoundé, ceux de la CAN 2021, du dossier de la Lobé, de la liquidation de la REGIFERCAM etc...

Il s'agit pourtant de crimes de détournement des deniers publics prévus et punis par la loi pénale.

? Quant au combat que se livrent à fleurets mouchetés le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la

Présidence de la République Monsieur Ferdinand NGOH NGOH et le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur Laurent ESSO, au sujet de deux dossiers dont connaissent ç en ce moment les tribunaux de la République, à savoir, le dossier de dame Emilienne MVOGO, responsable régionale des impôts pour le Centre et le dossier du sieur NGO'O Cyrus, directeur général du port autonome de Douala (PAD), s'il nous permettent de conforter l'idée communément répandue qu'au Cameroun la Justice est sous influence, il reste que le spectacle n'est pas beau à voir. Dans tous les cas, il n'honore pas ce pays dont on parlait hier avec considération, de quoi à en appeler au bon vieux temps du Président Ahmadou AHIDJO que son successeur a réalisé l'exploit de faire regretter.

Des violations de la constitution, la loi fondamentale du pays, ne sont pas épargnées.

Sur les violations de la constitution, on peut citer,

? La transformation de l'Etat fédéral en un Etat unitaire, qui a généré le problème de l'Ambazonie que le pouvoir tient absolument à gérer par la force, exposant le pays à une paralysie de l'économie dans la partie anglophone, sans compter le nombre de morts.

? Le mandat présidentiel qui était limité est devenu sans limitation de durée, lui donnant le pouvoir à vie grâce à la manipulation des urnes qu'on connaît.

? La gestion du pays par des délégations de pouvoir permanentes ou à temps, même pour des tâches de souveraineté qui exigent la présence effective du Président, le seul lié par un contrat avec le peuple.

? Les distances que le Président met entre son pouvoir et ses compatriotes auxquels il n'aurait pas de comptes à rendre.

? La séparation des pouvoirs n'est qu'une vue de l'esprit, l'exécutif ayant, dans la pratique, confisqué, ou à tout le moins soumis les deux autres pouvoirs sous son influence : résultat, l'essentiel des lois proviennent de l'exécutif qui a transformé le législatif en une chambre d'enregistrement qui se refuse même d'assumer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale.

Cette situation doit prendre fin. Il ne sert à rien de faire perdurer un mode de gouvernance décrié et au bord du gouffre, incapable de mue. Du président BIYA il ne faut rien attendre. Sa technique est simple « je n'ai pas demandé à me hisser là où je suis. Que ceux qui se sont employés à m'y mettre trouvent les moyens pour me mettre à l'écart. J'y suis, j'y reste. Advienne que pourra ».

A nous de prendre nos responsabilités par tous les moyens de droit.

Me YONDO BLACK

Avocat au Barreau du Cameroun  
Ancien Bâtonnier de l'ordre  
Président du M.S.N.D

---